

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



الاتحادية الجزائرية لكرة القدم



LIGUE RÉGIONALE DE FOOTBALL SAÏDA

الرابطة الجهوية لكرة القدم سعيدة



PV 27 Du 22 Juin 2022


Commission régionale de
DISCIPLINE


Saison 2021 - 2022

Mlle : HAMLET H " Présidente "

Msr : NASLI Tayeb " Membre "

Msr : KAINANE Benhamida" Membre "

 www.irfsaida-dz.com

 CRD.LRFS@gmail.com



Note Importante

Les clubs sont informés que toutes les décisions sont publiées sur le site internet de la ligue et insérées sur le bulletin officiel de la commission de discipline.

Cette communication tient lieu de notification officielle à l'attention des clubs concernés.

A cet effet nous vous rappelons ci-après , Les dispositions de l'article 20 du règlement de championnat de foot-ball amateur qui stipule :

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs. Dès leurs publications dans les bulletins officiels et sur le site internet de la ligue.

Ordre de Jour

Examen du Courrier

- . Néant
- Audiences
- Néant
- - Traitement des Affaires
- 15° & 16° Journée championnat Jeune Elite
- Le président Du CRBTircine (**Convoqué une deuxième fois**) pour la prochaine séance de la CRD dernier délai avant prise de décision.

Rappel

Articles 133 Seniors et 109 jeunes

Les Amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine. La ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

NB : Si une équipe de jeunes d'un club déclare un forfait délibérément .abandons de terrain ou refus de participer à une rencontre. Le club encourt les sanctions suivantes :

- match perdu par pénalité par le club
- Une défalcation d'un point à l'équipe senior après le 3° forfait
- Une amende de : trente mille 30.000.00 DA pour le club

Note circulaire de la FAF du 27 Décembre 2019 SG 1297/19

➤ Vu l'affaire n°471 parue sur PV n°21 du 25 Avril 2022 portant sanction financière à l'encontre De la ASZEAbdelkader ;

-Vu la mise en demeure n°18 du 29 Mai 2022 insérée sur site de la LRF Saïda fixant les échéances du 29 Mai 2022 au 05 Juin 2022 ;

-Vu les dispositions de l'article 133 du RCFA Seniors ;

-Vu le non paiement

. La commission décide :

Défalcation d'un (01) point à l'équipe senior ASZEAbdelkader

15° Journée Groupe ELITE Jeunes U15- U17- U19

Affaire N°847: Rencontre MBHassasna - GCMascara (U15) du 14-06-2022
R.A.S

Affaire N°848: Rencontre MCSaïda - JSSig (U15) du 14-06-2022

Joueurs Avertis

- BENSAFI Mohamed Lic N°M/0304 Comportement Anti Sportif MCS
- BELAMRI Mokhtar Lic N°M/0009 Jeu Dangereux JSS

Affaire N°849: Rencontre ISTighenif - N.R.S.B.S (U15) du 14-06-2022
R.A.S

Affaire N°850: Rencontre ISTighenif - N.R.S.B.S (U17) du 14-06-2022

Joueurs Avertis

Un (01) Match ferme +3.500,00 DA Amende Article 85 du RCFA Jeunes

- BENAOU M Aïmen Mohamed Amine Lic N°M/0372 Contestation de Décision IST
- BAKCHOUR Ayoub Lic N°C/0373 Comportement Anti Sportif IST
- KASSOU Mohamed Amine Lic N°C/0358 Comportement Anti Sportif N.R.S.B.S

Affaire N°851: Rencontre JSMTiaret - FCBFrenda (U15) du 14-06-2022
Partie non jouée

Vu les pièces versées au dossier -

Vu la feuille de match où l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'absence de l'équipe FCBFrenda (U15)

Par ces motifs, la CRD décide :

-Match perdu par pénalité à l'équipe FCBFrenda (U15)

pour attribuer le gain à l'équipe JSMTiaret « U15 »

-**Quarante mille dinars (40.000,00 DA)** d'amende au club FCBFrenda

2° Forfait

et transmet le dossier à la CRJ

Affaire N°852: Rencontre WABTissemsilt - Noujoum Tiaret (U15) du 14-06-2022

Absence de l'entraîneur du Club Noujoum Tiaret (U15) **Dix Mille 10.000,00 DA** D'Amende

Article 45/2 RCFA Jeunes

Affaire N°853: Rencontre WABTissemsilt - Noujoum Tiaret (U17) du 14-06-2022

R.A.S

16° Journée Groupe ELITE Jeunes U15- U17- U19

Affaire N°854: Rencontre GCMascara - MCSaïda (U15) du 18-06-2022

Après étude de la feuille de match

Après lecture du rapport de l'arbitre

▪ **Attendu** que les deux équipes ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents aux lieu et heure de la rencontre.

▪ **Attendu** que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence Du Médecin.

▪ **Attendu** que le club recevant **GCMascara (U19)** est tenu d'obtenir la présence du Médecin (Article 14 des RCFA jeunes) tel n'est pas le cas.

Par ces motifs la commission décide :

-Match perdu par pénalité au **GCMascara (U15)** pour en attribuer le gain du match au **MCSaïda (U15)**.

-**Amende de Cinquante Mille dinars (50.000 DA)** Article 14 du RCFA jeunes au club **GCMascara**

Affaire N°855: Rencontre JSSig - JSMTiaret (U15) du 18-06-2022

R.A.S

Affaire N°856: Rencontre NOUJOURM Tiaret - ISTighennif (U15) du 18-06-2022

R.A.S

Affaire N°857: Rencontre NOUJOURM Tiaret - ISTighennif (U17) du 18-06-2022

R.A.S

Affaire N°858: Rencontre NOUJOURM Tiaret - ISTighennif (U19) du 18-06-2022

Joueur Averti

- BOUZID Ahmed Amine Lic N°M/0429 Jeu Dangereux Nouj/Tiaret

Affaire N°859: Rencontre FCBFrenda - MBHassasnas (U15) du 18-06-2022

R.A.S

Affaire N°860: Rencontre FCBFrenda - MBHassasnas (U17) du 18-06-2022

R.A.S

Affaire N°861: Rencontre FCBFrenda - MBHassasnas (U19) du 18-06-2022

Joueurs Avertis

- HAMRI Nourredine Lic N°J/0039 Comportement Anti Sportif MBH
- KADA Khalfallah Lic N°J/0484 Anti-Jeu MBH

Affaire N°862: Rencontre N.R.S.B.S - WABTissemsilt (U15) du 18-06-2022

Joueurs Avertis

- SAIDI Mohamed Lic N°M/0370 Comportement Anti Sportif N.R.S.B.S
- FILLALI Abdelkader Lic N°M/0369 Comportement Anti Sportif N.R.S.B.S

Affaire N°863: Rencontre N.R.S.B.S - WABTissemsilt (U17) du 18-06-2022

R.A.S

Affaire N°864: Rencontre N.R.S.B.S - WABTissemsilt (U19) du 18-06-2022

Joueurs Avertis

Un (01) Match ferme +3.500,00 DA Amende Article 85 du RCFA Jeunes

- TABOUNI Yassil Lic N°J/0569 Contestation de Décision WABT
- BESBES Fethi Lic N°J/0574 Comportement Anti Sportif WABT
- HOUSNI Rabeh Lic N°J/0569 Comportement Anti Sportif WABT
- DAICH Haitem Lic N°J/0410 Comportement Anti Sportif WABT
- LAABANI Mohamed Lic N°J/0497 Comportement Anti Sportif N.R.S.B.S
- MOUSSAOUI Ahmed Lic N°J/0510 Jeu Dangereux N.R.S.B.S
- SOUIAH Youcef Lic N°J/0504 Comportement Anti Sportif N.R.S.B.S

Entraîneur Refoulé

Un (01) Match ferme +7000,00 DA Amende Article 85 du Rqx Jeunes

- HAIDOUR Ali Lic N°E/164 Contestation de Décision WABT

✓ Conduite Incorrect de l'équipe WABTissemsilt U19: 5.000.00 DA d'amende art.107 RCFAJeunes

Match de Retard Journée Groupe ELITE Jeunes

Affaire N°865: Rencontre GCMascara - WABTissemsilt (U15) du 21-06-2022
R.A.S

Affaire N°866: Rencontre ISTighennif - WABTissemsilt (U19) du 21-06-2022
R.A.S

Affaire N°867: Rencontre JSSig - MBHassasna (U19) du 21-06-2022

Partie arrêtée à la 77 em Minute

Attendu que l'arbitre signale dans son rapport avoir mis fin a la rencontre suite à la bagarre générale entre le joueurs des deux clubs

Attendu que l'arbitre a identifié les instigateurs à l'origine de l'arrêt de la rencontre à savoir :

Joueurs Signalés

Deux (02) Matches fermes Article 99 du RCFA jeunes

✚ BENHAMOU Mohamed Lic N°0548 MBH

Deux (02) Matches fermes Article 99 du RCFA jeunes

✚ MEZIANE Abdelnour Lic N° 0493 MBH

Deux (02) Matches fermes Article 99 du RCFA jeunes

✚ BENNOUR Brahim Lic N°0490 MBH

Deux (02) Matches fermes Article 99 du RCFA jeunes

✚ ALLILAT Fouad Lic N° 0482 MBH

Deux (02) Matches fermes Article 99 du RCFA jeunes

✚ MELLIH Oussama Lic N°0281 JSS

✓ **Amende de 15.000.00 DA au club MBHassasna**

ETAT DES AMENDES

N°	N° D'Affaires	Equipes	Catégories	Montant	Observations
01	848	ISTighenif	U15	3500.00	
02	851	FCBFrenda	U15	40.000.00	
03	852	N.Tiaret	U15	10.000.00	
04	854	GCMascara	U15	50.000.00	
05	864	WABTissemsilt	U19	15.500.00	
05	867	MBHassasna	U19	15.000.00	

N.B : tout paiement des amendes doit être porté à la connaissance de la commission par voie suivante : CRD.LRFS@gmail.com

**Numéro Compte Bancaire de la ligue régionale de football Saida
Compte B.E.A. Saida N° : 002 000 61 61 061 501 6156**